

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 07 décembre 2021

Le 07 décembre 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de François MARCHAL, Maire.

Présents : Valérie FAYOLLE, Karine LEGAGNEUX, Sylvie LETONDAL, Benoit ALLIOT, Dominique BARBE, Sylvain BARBE, Marc BRIERE, Alexandre LETHO, François MARCHAL,

Excusée : Christelle GAUTHIER (procuration à Sylvie LETONDAL)

Absent : Luc MARCHAL

Secrétaire de séance : Alexandre LETHO

Début – Fin de séance : 20h30 – 23h00

Ordre du Jour :

- **Budget : décision modificative n°2**
- **CCVM : prise de compétence « construction et aménagement de locaux aux fins d'installation d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) »**
- **Indemnités gardiennage église**
- **Création poste d'agent recenseur**
- **Location emplacements bois**
- **Location jardins communaux**
- **Tarif affouage**
- **Devis pour couper le bois en bordure de route D15**
- **Compte rendu commission lien social CCVM**
- **Questions diverses**

1/ budget : décision modificative n°2

Virement entre comptes pour payer l'acompte de l'entreprise API 25 pour la réfection du lavoir.
M. le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

DI 2128 – Autres agencements et aménagements : - 43 000.00 €

DI 2312 – Aménagement de terrain : + 43 000.00 €

Accepté à l'unanimité

2/ CCVM : prise de compétence « construction et aménagement de locaux aux fins d'installation d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) »

19 professionnels de santé.

Compétence supplémentaire : construction et aménagement de locaux aux fins d'utilisation d'une maison de santé pluri professionnelle (MSP).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la demande de la communauté de communes du Val Marnaysien.

Accepté à l'unanimité

3/ Indemnités gardiennage église

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'unité pastorale du Val de Pesmes l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 100 € par an.

Accepté à l'unanimité

4/ Location emplacements bois / jardins communaux

15 € Emplacement bois

15 à 20 € Jardins communaux

Accepté à l'unanimité

5/ Tarif affouage

La mairie a reçu 7 inscriptions.

Chaque affouagiste aura 20 stères, facturés 90 €

Coupes au Branfer et futaies à la Gaillarde

Accepté à l'unanimité

6/ Devis pour couper le bois en bordure de route D15

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de couper le bois en bordure de la D15 pour plus de sécurité.

M. le Maire présente un devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter un deuxième devis.

7/ Création poste d'agent recenseur

Un agent recenseur doit être recruté afin de réaliser la campagne de recensement qui aura lieu du 20/01/2022 au 19/02/2022.

La dotation d'Etat d'un montant de 631 € sera intégralement versée à l'agent recenseur.

Accepté à l'unanimité

8/ Questions diverses

- La locataire du logement situé au-dessus de la mairie a donné son congé, l'appartement sera libéré début février. Le conseil municipal décide de remettre l'appartement en location.

- Le conseil municipal décide d'attribuer la prime Macron pour la secrétaire.

- Mme LEGAGNEUX signale la nécessité d'ajouter des copeaux de bois à l'espace de jeux.

- Une fuite d'eau dans l'église a été constatée, elle sera réparée prochainement.


Mairie de SORNAY
HAUTE-SAONE